



académie  
Nantes

éducation  
nationale



**COLLEGE CHANTENAY**

62 RUE AMIRAL DU CHAFFAULT

44107 NANTES CEDEX 4

☎ 02.51.84.30.30

Courriel: ce.0440023L@ac-nantes.fr

# Procès-Verbal du Conseil d'Administration Mardi 27 septembre 2022

## Collège CHANTENAY Nantes

### Séance n°1

#### ORDRE DU JOUR :

##### ➤ Questions pédagogiques

- Bilan de la rentrée 2022
- Répartition de l'indemnité pour mission particulière (IMP) pour l'année scolaire 2022-2023
- Bilan de l'orientation 2020-2021

##### ➤ Questions financières :

- Sorties – Voyages / projets
- Admissions en Non valeur
- DMB pour information et vote
- Tarifs d'hébergement 2023
- Tarifs divers
- Demande d'autorisation de réaliser un ordre de recette exceptionnelle

##### ➤ Questions diverses

#### Étaient présents

##### Représentants de l'administration, des élus

Monsieur CLOUET, Principal  
Madame CHENUAUD, Principale Adjointe  
Madame PIVARD, Adjointe Gestionnaire  
Monsieur CAZAUX, Directeur de la SEGPA  
Mme KOZIEL, CPE

##### Représentants des collectivités territoriales (département et mairie / communauté de communes)

Monsieur ALEMANY, représentant du CD44  
Madame PAHUN, représentante du CD44

##### Représentants des personnels ATSS-ATTEE

Madame JACQUES  
Madame NGUYEN  
Monsieur ROUSSEAU

##### Représentants des personnels Enseignants / Éducation

Madame ALLAIN  
Monsieur FERREC  
Madame KOURISNA  
Madame LINARD  
Monsieur PERRIER  
Madame POULAIN

##### Représentants des parents d'élèves

Madame BABOUCHE  
Monsieur CAMACHO  
Madame HALLIDAY  
Madame GENEST  
Monsieur STOGOFF

Agent comptable  
Madame DABIN

## Étaient excusés

Représentant des collectivités territoriales (Nantes Métropole)  
Représentante des parents d'élèves

M. MARTIN  
Mme BENOIT-TEXIER

M. CLOUET, chef d'établissement, ouvre la séance, le quorum étant atteint (16).

Nombre de votants : 21

Le secrétariat de séance est assuré par Mme JACQUES, représentante des personnels A.T.S.S.-A.T.T.E.E.

## **APPROBATION DU PV DU CA N°5 DU 30 JUIN 2022**

Le conseil d'administration adopte le Procès-Verbal du précédent CA  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

## **1. QUESTIONS PÉDAGOGIQUES**

### **. Bilan de rentrée 2022 :**

#### **a) Effectifs élèves :**

##### Structures :

8 classes de 6ème,

8 classes de 5ème

7 classes de 4ème

8 classes de 3ème

2 classes ULIS

##### 820 élèves au total dont :

181 élèves en 6ème dont 4 élèves ULIS et 13 élèves SEGPA = 25,5 élèves par classe

208 élèves en 5ème dont 4 élèves ULIS et 15 élèves SEGPA = 29,1 élèves par classe

171 élèves en 4ème dont 7 élèves ULIS et 16 élèves SEGPA = 27,3 élèves par classe

199 élèves en 3<sup>ème</sup> dont 9 élèves ULIS et 15 élèves SEGPA = 27,1 élèves par classe

#### **b) Les enseignants : tous les besoins sont pourvus**

### **. Bilan de l'orientation :**

Il restait 7 élèves sans affectation à l'issue du 2<sup>e</sup> tour d'affectation en juillet. 4 ont participé au 3<sup>e</sup> tour et 2 d'entre eux ont été affectés. Les 2 restants doivent se réinscrire en 3<sup>e</sup>. Parmi les 3 élèves non participants : 1 a déménagé ; 1 s'est inscrite dans le privé (Bac Pro Sacré Cœur) et la 3<sup>e</sup> est injoignable.  
76% en 2<sup>nd</sup> GT  
24% en Pro (42 élèves dont 23 de 3<sup>e</sup> GT).

**Bilan examens : DNB** 169 candidats (165 présents) : 151 lauréats (89,3%) / (-4 absents) = 91,5%  
18 non admis

**DNB Pro** SEGPA 7 / 10 candidats

**CFG** 16 SEGPA + 2 élèves de 3<sup>e</sup> GT + 3 ULIS

**DELF** 20 tous les élèves l'ont obtenu

**BIA** 9 / 10 l'ont obtenu

## Répartition de l'indemnité pour mission particulière (IMP) pour l'année scolaire 2022-2023 :

1 IMP	Liaison école collège	Mme Vaucourt
1,5 IMP	Référente au numérique (1) + PIX (0,5)	Mme Moreau
1,5 IMP	TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement)	M. Perrier
2,25 IMP	Webmestre (1) / Référente décrochage scolaire (1) /Référente Culture (0,25)	Mme Linard
2 IMP	coordination EPS	M Guigour
1 IMP	Labos Technologie	Mme Marchand (0,5) M. Bouchentouf (0,5)
1 IMP	PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)	M. Cazauxt
1 IMP	Persévérance scolaire	Mme Cornière

Total IMP : 11,25 / 11,50

## 2. QUESTIONS FINANCIERES

### Sorties – Voyages / projets

Mme Pivard présente les sorties, voyages et projets de l'établissement :

- a) Sortie Festival des 3 continents : du 18 au 27 novembre 2022, 1 classe de 3è, participation des familles ADAGE, coût global du projet : 27€ par élève.

Le conseil d'administration adopte la sortie du Festival des 3 continents  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

- b) Séjour formation sentinelles : du 3 au 4 avril 2023, 48 élèves volontaires, participation des familles 20€, coût global du projet 3725€ soit 62€ par personne.

Le conseil d'administration adopte le séjour de formation sentinelles  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

- c) Présentation de 4 dossiers Grandir avec la culture : Projet Podcast (élèves de 4è) / Projet atelier de réalisation d'un court métrage (élèves de 5è SEGPA) / Projet connaissance cinématographique « les images agitées » (élèves d'ULIS) / Projet « écrire c'est dire » avec une professionnelle auteur de chansons et poésies (2 classes de 6è et 5è).

### Admissions en Non valeur et recette exceptionnelle au SRH

Le mandat d'admission en non-valeur fait suite à la décision de l'ordonnateur d'annuler tout ou partie des créances que le comptable juge irrécouvrables. C'est au vu de la liste constituée par le comptable (liste de non-valeur), que le Collège émet une pièce de dépense.

Montant	Type de créance	Dates des créances	Certificat d'irrecouvrabilité de l'huissier
480.38€	Demi-pension	2015-2016	21 juin 2022
396.07€	Demi-pension	2017-2019	17 juin 2022

Le conseil d'administration adopte les admissions en non valeurs  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

## • Recette exceptionnelle

Demande d'autorisation pour un ordre de recette exceptionnelle au SRH (restauration) pour un reversement d'huissier supérieur à la créance initiale. La famille n'ayant pas pu être retrouvée par l'huissier, la somme de 80.45€ n'a pas pu lui être restituée. – Date du versement : 2013

Le conseil d'administration adopte l'ordre de reversement de la recette exceptionnelle  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

## . DBM pour information et vote

### Pour information :

- 22- Séjour en Allemagne : ouverture de crédits = don du FSE 2020 : 1000€
- 23- Fonds sociaux d'Etat : ajustement de l'ouverture de crédits aux crédits disponibles : +6174.96€
- 24-Fonds Départemental collégiens CD44 (aides paiement self) : ajustement de l'ouverture de crédits aux crédits disponibles : -244.07€
- 25- Subvention FABAS : ajustement de l'ouverture de crédits aux crédits disponibles : +2486.40€
- 26- Classe relais subvention CD44 : ajustement de l'ouverture de crédits aux crédits disponibles : +2498.52€
- 27- Classe relais subvention mairie de Nantes : ajustement de l'ouverture de crédits aux crédits disponibles : +4214.60€
- 28- Taxe d'apprentissage : ajustement de l'ouverture de crédits aux crédits disponibles : +8.16€
- 29- Subvention Rectorat DAAC pour l'atelier théâtre : ouverture e la subvention année scolaire 2022-23 : 1440€
- 30- Séjour en Allemagne : ouverture de crédits = Subvention OFAJ 2020 non utilisée = 690€
- 31- Séjour en Allemagne : ouvertures de crédits = participation des familles votées en juin 2022 : 8400€

### Pour vote :

Prélèvement sur les réserves du SRH pour payer les admissions en non-valeur : 1 568.24€ (342.20€ ANV votée en février 2022 + 876.45€ ANV votées au CA de septembre 2022+ factures huissier pour les démarches entreprises : 349.59€)

NB : Réserves dispo SG au 01/01/22 : 69072.90€ Prélèvements acceptés 12429.32  
Réserves Disponibles SRH au 01/01/22 : 23459.03 – Prélèvements déjà autorisés : 7500€

Le conseil d'administration adopte le prélèvement sur les réserves  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

## . Tarifs d'hébergement 2023

Vote sur les tarifs 2023 et le taux de participation aux charges communes (20%), le montant et les conditions de remises d'ordre.

Le conseil d'administration adopte les tarifs d'hébergement 2023  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

## . Divers tarifs

Mme Pivard présente les tarifs divers d'après le document transmis.

Le conseil d'administration adopte les tarifs divers  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

## . Demande d'autorisation de réaliser un ordre de recette exceptionnel pour la somme de 2.50€ correspondant à une réserve émise le 6 juillet 2011 au service ALO

Il s'agit d'une charge non justifiée mise en réserve lors d'une passation comptable.

Le conseil d'administration adopte l'ordre de recette exceptionnelle  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

## Points additifs

### a) Conventions

Le chef d'établissement demande l'autorisation au Conseil d'administration de signer :

-Une convention avec le théâtre de L'ultime afin de déterminer les conditions d'intervention au Collège Chantenay de Ghyslain Del Pino, dans le cadre d'une action « Parcours Citoyen – Insultes et Communication ».

-Une convention avec l'IME Armor fixant les modalités de partenariat avec la classe ULIS pour l'entretien de la parcelle de jardin du Collège Chantenay.

Le conseil d'administration adopte la signature des conventions  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

### b) Concessions logements – mise à jour

Le conseil d'administration adopte l'occupation des logements de fonction  
**VOTE : Approbation à l'unanimité**

## 3. QUESTIONS DIVERSES

Questions des représentants des parents d'élèves :

- *Poids des cartables : cahiers, classeurs, manuels scolaires dans certains cas, les cartables sont lourds. Est-il possible, de façon systématique, de laisser les manuels dans les salles de classe? Pourquoi les élèves de 6è sont-ils les seuls à disposer d'un casier?*

Monsieur Clouet indique qu'une réflexion collective est à faire au niveau du collège et peut-être pour les élèves demi-pensionnaires.

Monsieur Perrier propose que les parents aident leurs enfants à faire les cartables la veille au soir (Les 6è amènent dès fois tous les manuels de la semaine).

Les élèves de 6è sont les seuls à avoir des casiers, le collège ne peut pas délivrer un casier pour tous les élèves par manque de place et cela a aussi un coût.

Madame Linard précise qu'une réflexion a été faite avec les enseignants pour qu'ils demandent aux élèves d'avoir les manuels chez eux.

- *Lien avec les familles : désormais, les informations et listes de devoirs passent de façon prépondérante par mail, par e-lyco ou Pronote. Comment aider les familles qui n'ont pas d'ordinateur à la maison? Pour les devoirs, pourquoi l'agenda / cahier de texte ne reste-t-il pas le média privilégié?*

Monsieur Clouet informe que l'agenda / cahier de texte **reste** le média privilégié du collège.

Le SMS est le moyen de communication qui fonctionne le mieux.

- *Une hausse de la tarification de la cantine est-elle prévue? Comment aider les familles qui auraient des difficultés à faire face?*

Monsieur Alemany informe que le Conseil Départemental de Loire-Atlantique travaille à la mise en place prochaine de la tarification solidaire.

- Violences à l'école : des parents nous ont signalé deux bagarres récentes entre élèves dans ou hors du collège, dont une très violente. Observez-vous de nouveau une recrudescence des violences ou incivilités, comme vous l'aviez évoqué lors du dernier CA ? Comment prévenir ces épisodes de violence ? D'autre part, certains élèves ont assisté aux événements et ont été choqués. Les enseignants ne sont pas systématiquement informés de l'existence des bagarres et des exclusions éventuelles des élèves. Comment permettre aux enfants de parler de ces sujets dans l'établissement ?

Monsieur Clouet précise qu'il n'y a pas eu de bagarre en faits de violence particulièrement violent en ce début d'année. Le fait signalé ici concerne une agression d'un élève de 6<sup>e</sup> envers l'un de ses camarades de classe près de la station de tram (un coup de tête et un coup de pied). Ce fait commis devant un public de collégiens a heurté d'autres élèves, notamment les plus jeunes en ce début d'année.

Les mesures adéquates ont été prises : sanction de l'élève fautif, les parents ont été reçus. Un travail de formation sur les compétences psychosociales est entamé sur l'ensemble du niveau 6<sup>e</sup>, une information sur le harcèlement a été effectuée par la présentation du dispositif sentinelles et une formation / sensibilisation aura lieu début novembre à l'occasion de la journée nationale contre le harcèlement.

La violence scolaire si elle existe, n'est pas plus importante au collège Chantenay, qu'elle ne l'est ailleurs (cf. enquête locale du climat scolaire 2021).

- Visibilité sur les réunions de l'année : nous avons eu des difficultés à nous organiser l'an passé en raison de dates de commissions annoncées tardivement (quelques jours seulement avant la tenue de la commission). Existe-t-il un calendrier prévisionnel des CA et de certaines commissions ? Dans le cas contraire, le chef d'établissement peut-il prendre l'engagement de prévenir les représentants de parents au plus tard deux semaines avant la tenue de la commission ou du CA ?

Monsieur Clouet indique que les règles de convocation aux instances existent et sont respectées. Le calendrier annuel sera fourni aux représentants des parents.

- Problème des lieux de vie au collège (ou de leur absence) : les pauses méridiennes semblent s'être allongées et le collège manque de lieux d'accueil pour les demi-pensionnaires. Ils passent donc beaucoup de temps dehors et la situation va perdurer quand il pleuvra ou quand il fera froid. De plus, beaucoup de vols d'objets (trousse, téléphone, livres) ont eu lieu pendant ces pauses méridiennes au cours desquelles les cartables sont laissés par terre sans surveillance. Comment le collège pourrait-il augmenter sa capacité d'accueil des élèves demi-pensionnaires dans des bâtiments abrités ?

Monsieur Clouet informe qu'un projet est en cours pour installer un préau dans l'avenir (travaux 2024-2025). Pour les jours de pluie, le passage couvert et la zone des casiers à l'entrée du collège, seront accessibles aux élèves sur les temps méridiens et les récréations.

Concernant les vols, une réflexion est en cours sur l'ouverture éventuelle de la salle polyvalente pendant le temps méridien qui servirait de « cartablerie ». Réflexion également sur les casiers pour les demi-pensionnaires.

- Nouveau protocole sanitaire. Celui-ci est fondé sur des passages de niveau d'alerte dont les modalités sont encore peu claires pour les parents. Qui prendra la décision ? Serait-il possible de consulter au préalable la communauté enseignante ou les parents pour appliquer certaines dispositions, voire d'organiser un vote au sein du collège pour décider de respecter ou non ce passage de niveau de mesures ?

Monsieur Clouet précise que seul le Ministère est décideur de la mise en place des protocoles sanitaires.

La séance est levée à 20h30.

Secrétariat de séance  
N. JACQUES

Président de séance  
C. CLOUET


